

Premières Informations



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Emploi et politiques d'emploi

Numéro 43 — MARS 1987

BILAN DU PLAN D'URGENCE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

1^{er} mai 1986 — 31 janvier 1987

Le 31 janvier 1987 marque la fin du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, tel que mis en place par l'ordonnance du 17 juillet 1986⁽¹⁾. Conçues pour dynamiser l'embauche des jeunes par les entreprises, les dispositions prises s'appliquaient à des embauches réalisées entre le 1^{er} mai 1986 et le 31 janvier 1987. Destinées à conjuguer l'accès à l'emploi et la formation, elles offraient trois modalités d'exonération des cotisations sociales aux entreprises qui embauchent ou accueillent des jeunes en formation :

- une exonération totale, à 100%, pour les entreprises se chargeant elles-mêmes de cette formation; les formules proposées, dites de formation en alternance, sont le contrat d'apprentissage, le contrat de qualification, le contrat d'adaptation, et le stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP);
- une exonération de 50% pour les entreprises embauchant des jeunes venant de bénéficier d'une des formules précédentes ou d'un travail d'utilité collective (TUC);
- une exonération de 25% pour les embauches réalisées pendant la période, sans autre condition que l'âge, disposition liée à l'urgence et de nature exceptionnelle.

Les résultats enregistrés sur le mois de février 1987, dont une partie correspond à des embauches réalisées avant le 1^{er} février⁽²⁾, permettent d'estimer le bilan définitif de cette première phase du plan d'emploi des jeunes.

Ce bilan dépasse sensiblement le million de bénéficiaire et s'établit comme suit.

(1) — Une deuxième phase est mise en place le 1^{er} février 1987 par l'ordonnance du 20 janvier 1987, qui proroge l'exonération à 50% des charges sociales (lorsque le jeune embauché a bénéficié préalablement d'une formation en alternance ou d'un TUC) et fixe également à 50% le taux d'exonération des contrats d'adaptation. Les contrats d'apprentissage, les contrats de qualification et les stages d'initiation à la vie professionnelle restent exonérés en totalité des charges sociales.

(2) — Les déclarations sont effectuées par les entreprises, et donc comptabilisées par l'administration, avec un certain délai par rapport à la date effective d'embauche ou d'accueil en entreprise.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — (0)45.67.55.44, poste 59.11

	France métropolitaine	France entière
Exonération à 100%	529 269	539 910
se répartissant en :		
• contrats d'apprentissage	117 535	120 160
• contrats de qualification	23 252	24 907
• contrats d'adaptation	201 780	203 464
• S.I.V.P.	186 702	191 379
Exonération à 50%	63 698	64 088
Exonération à 25%	445 309	447 857
Total	1 038 276	1 051 855

Le succès du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes se manifeste principalement par le développement très important des formations en alternance — contrats d'adaptation, contrats de qualification et stages d'initiation à la vie professionnelle —, créées à l'initiative des partenaires sociaux par l'accord du 26 octobre 1983, mais dont la mise en place n'avait été que lente et progressive jusque là.

La comparaison des résultats pour ces trois formules de formation en alternance avec ceux de la même période de l'année précédente (1^{er} mai 1985 - 28 février 1986) est éloquente : multiplication par près de sept du nombre des contrats d'adaptation, par plus de cinq de celui des contrats de qualification, par trois de celui des SIVP. Le plan d'urgence a favorisé particulièrement le développement des formules pour lesquelles le contenu en formation est le plus affirmé.

*
* * *

Les effets du plan d'urgence sont sensibles à la fois sur le chômage des jeunes et sur l'emploi salarié à la fin de l'année 1986.

En ce qui concerne le chômage des jeunes de 16 à 24 ans, on observe que le taux de chômage a baissé, de juin à décembre 1986, de un point, aussi bien pour les femmes que pour les hommes : il passe respectivement de 28,2% à 27,2% et de 19,1% à 18,2%. En même temps, la part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi passait de 36,1% à 33,5%, le chômage affectant les autres catégories ayant continué d'augmenter suivant la tendance antérieure.

Ces éléments sont confirmés par le ralentissement de la croissance des inscriptions de jeunes à l'ANPE, et surtout par la reprise de l'accès à l'emploi des jeunes chômeurs, comme l'indiquent les données ci-dessous :

Jeunes de 16 à 24 ans	Evolution du :	
	1 ^{er} semestre 1985	2 ^e semestre 1985
	ou 1 ^{er} semestre 1986	ou 2 ^e semestre 1986
Inscriptions à l'ANPE	+ 8,2 %	+ 4,9 %
Accès à l'emploi des jeunes chômeurs (hors entrées en stage)	- 5,0 %	+ 4,8 %

Les tendances à l'aggravation du chômage des jeunes, visibles au premier semestre 1986, ont donc été très fortement freinées, voire inversées. En particulier, l'évolution cumulative « plus de chômage — moins d'emplois » a été enrayerée.

Enfin, globalement, le plan d'urgence coïncide avec un redressement de l'emploi salarié : le nombre des emplois a augmenté de 0,3% du quatrième trimestre 1985 au quatrième trimestre 1986; les embauches effectuées dans le cadre du plan ont manifestement une influence sur ce résultat positif.

*
* * *

Une analyse des établissements ayant embauché ou accueilli des jeunes dans le cadre du plan d'urgence fait apparaître que deux activités du secteur tertiaire, les commerces et les services marchands, recrutent à elles seules la moitié environ des jeunes, constatation valant pour toutes les formules d'exonération — apprentissage excepté. Cette part prise dans la réalisation du plan d'urgence est nettement supérieure au poids de ces activités dans les effectifs salariés (4,1 %), surtout pour les commerces, où les recrutements en SIVP et contrats de qualification sont particulièrement importants en valeur relative.

Sur des effectifs moindres, on remarque également que le bâtiment-génie civil et agricole recrute en nombre relativement important à l'issue des formations en alternance ou des TUC (exonération à 50 %), ainsi que sous contrat d'adaptation et de qualification :

Activité économique	Exonération à 25%	Exonération à 50%	Contrats d'adaptation	Contrats de qualificat.	SIVP	Effectifs salariés au 30.09.98
01. Agriculture, sylviculture, pêche . . .	0,3	0,5	1,2	1,2	2,1	—
02. Industries agricoles et alimentaires . .	5,8	7,6	4,1	5,3	4,4	3,9
03. Energie	0,1	—	0,1	0,1	0,1	2,2
04. Industrie des biens intermédiaires . .	6,2	5,8	9,0	3,7	6,7	9,1
05. Industrie des biens d'équipement . .	7,3	6,5	9,9	4,5	6,0	11,9
06. Industrie des biens de consommation.	6,9	6,5	10,5	5,0	8,7	8,7
07. Bâtiment, génie civil et agricole . . .	11,1	17,3	12,9	12,5	9,3	8,8
08. Commerces	18,9	21,3	21,1	26,0	35,2	14,8
09. Transports et télécommunications . .	4,7	2,8	3,6	7,4	2,1	9,7
10. Services marchands	31,5	27,4	25,1	30,5	22,5	26,2
11. Location, crédit-bail immobilier . . .	0,2	0,1	0,1	0,3	0,1	0,5
12. Assurances	1,3	0,3	0,5	—	0,2	1,1
13. Organismes financiers	2,6	0,6	0,5	—	1,3	3,3
14. Services non marchands	3,1	3,3	1,3	3,4	1,3	—
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La stabilité des emplois occupés par les jeunes recrutés dans le cadre du plan d'urgence peut s'apprécier à la durée des contrats de travail signés.

Près de 60 % des jeunes embauchés avec un contrat d'adaptation ou au titre de l'exonération à 25 % ou à 50 %, soit plus de 420 000 jeunes, ont un contrat de travail à durée indéterminée ou d'une durée supérieure à un an. Parmi les nouveaux apprentis et les bénéficiaires d'un contrat de qualification — pour lesquels le contrat de travail est par définition à durée déterminée —, 97 % ont un contrat d'une durée supérieure à un an, ce qui représente 140 000 jeunes de plus.

Enfin, pour les stages d'initiation à la vie professionnelle — n'ayant pas valeur de contrat de travail —, le suivi des stagiaires effectué par l'Agence nationale pour l'emploi permet d'établir que 40 % d'entre eux ont un emploi à l'issue du stage, dont près des trois-quarts avec un contrat d'adaptation, de qualification ou d'apprentissage; 10 % bénéficient d'une action de formation ou d'un second SIVP; 18 % reprennent des études ou effectuent leur service national.

On ne saurait donc conclure au caractère généralement précaire des emplois procurés par le plan d'emploi des jeunes; une majorité de ces emplois présentent au contraire un caractère stable.

Handwritten text at the top of the page, mostly illegible due to fading and bleed-through from the reverse side.

Handwritten text below the top section, possibly a header or introductory paragraph.

Year	Volume	Issue	Pages	Price	Language	Notes
1975	1	1	1-100	\$5.00	English	
1976	2	1	1-100	\$5.00	English	
1977	3	1	1-100	\$5.00	English	
1978	4	1	1-100	\$5.00	English	
1979	5	1	1-100	\$5.00	English	
1980	6	1	1-100	\$5.00	English	
1981	7	1	1-100	\$5.00	English	
1982	8	1	1-100	\$5.00	English	
1983	9	1	1-100	\$5.00	English	
1984	10	1	1-100	\$5.00	English	
1985	11	1	1-100	\$5.00	English	
1986	12	1	1-100	\$5.00	English	
1987	13	1	1-100	\$5.00	English	
1988	14	1	1-100	\$5.00	English	
1989	15	1	1-100	\$5.00	English	
1990	16	1	1-100	\$5.00	English	
1991	17	1	1-100	\$5.00	English	
1992	18	1	1-100	\$5.00	English	
1993	19	1	1-100	\$5.00	English	
1994	20	1	1-100	\$5.00	English	
1995	21	1	1-100	\$5.00	English	
1996	22	1	1-100	\$5.00	English	
1997	23	1	1-100	\$5.00	English	
1998	24	1	1-100	\$5.00	English	
1999	25	1	1-100	\$5.00	English	
2000	26	1	1-100	\$5.00	English	
2001	27	1	1-100	\$5.00	English	
2002	28	1	1-100	\$5.00	English	
2003	29	1	1-100	\$5.00	English	
2004	30	1	1-100	\$5.00	English	
2005	31	1	1-100	\$5.00	English	
2006	32	1	1-100	\$5.00	English	
2007	33	1	1-100	\$5.00	English	
2008	34	1	1-100	\$5.00	English	
2009	35	1	1-100	\$5.00	English	
2010	36	1	1-100	\$5.00	English	
2011	37	1	1-100	\$5.00	English	
2012	38	1	1-100	\$5.00	English	
2013	39	1	1-100	\$5.00	English	
2014	40	1	1-100	\$5.00	English	
2015	41	1	1-100	\$5.00	English	
2016	42	1	1-100	\$5.00	English	
2017	43	1	1-100	\$5.00	English	
2018	44	1	1-100	\$5.00	English	
2019	45	1	1-100	\$5.00	English	
2020	46	1	1-100	\$5.00	English	
2021	47	1	1-100	\$5.00	English	
2022	48	1	1-100	\$5.00	English	
2023	49	1	1-100	\$5.00	English	
2024	50	1	1-100	\$5.00	English	

ISSN 0298-430X



PUBLICATIONS

Handwritten text at the bottom of the page, including a signature and date.